



Les festivals soutenus par la Ville de Gatineau

Une diminution marquée des matières enfouies grâce au leadership de la Ville et à la collaboration des organisateurs et concessionnaires alimentaires

Des pratiques inspirantes de gestion des matières résiduelles

MISE EN CONTEXTE

Les événements publics comme les festivals produisent des quantités importantes de matières résiduelles pouvant être détournées des sites d'enfouissement. On estime que de 60 à 90 % des matières résiduelles générées pendant les événements ayant eu lieu à Gatineau entre 2013 et 2017 pouvaient être recyclées, valorisées ou compostées.

[Enviro Éduc-Action](#) (EEA), un organisme à but non lucratif qui fait la promotion de l'écocitoyenneté, a étudié les conditions qui ont permis à la Ville de Gatineau d'améliorer significativement sa performance en la matière; ce projet a été co-financé par RECYC-QUÉBEC¹ et la Ville.

Ce document vise à donner des pistes d'action aux municipalités qui souhaiteraient elles aussi diminuer le volume de matières résiduelles générées et enfouies dans le cadre de leurs festivités.

La Ville de Gatineau et son Bureau des événements ont mis en œuvre depuis 2005 une démarche d'écoresponsabilisation des événements subventionnés par la municipalité. Les premières mesures proposées ont pris la forme de projets pilotes, pour enfin concerner l'ensemble des événements majeurs subventionnés par la Ville de Gatineau.

Cette approche innovatrice a complètement transformé la performance globale de ces festivités en termes de gestion des matières résiduelles, permettant notamment une baisse des quantités de matières envoyées à l'enfouissement.

LES RESPONSABILITES DES ORGANISATEURS

Lorsque le Bureau des événements de la Ville de Gatineau octroie un soutien financier à un événement (festival, compétition sportive, symposium, etc.), un contrat lie les deux parties : les organisateurs d'événements ont certaines responsabilités en échange du soutien et des services de la Ville, par exemple dans les domaines de la santé et sécurité et de l'écoresponsabilité. Les principales dispositions concernant les **matières résiduelles** sont les suivantes :

- **Interdiction d'utiliser du polystyrène sur le site.** En effet cette matière n'est pas prise en charge par les installations de recyclage locales. Afin de soutenir l'application de cette mesure, celle-ci est rappelée à l'organisateur quelques semaines avant l'événement, et un guide des matières alternatives au polystyrène

¹ Projet financé dans le cadre du programme *Économie sociale et mobilisation des collectivités*



est transmis pour aider les concessionnaires alimentaires à se conformer. Un suivi terrain est fait en début de chaque festivité par l'équipe d'Enviro-Éduc Action, qui est mandatée par la Ville pour ce faire.

- **Obligation de rendre le recyclage disponible sur le site.** De plus, à partir de 2019 la collecte des **matières putrescibles** est également obligatoire.
- **Obligation de prévoir une équipe verte** pour s'assurer de la qualité du tri. En effet, les visiteurs se trompent souvent de bac lorsqu'ils disposent de leurs matières résiduelles, ce qui peut causer un très grand taux de contamination du recyclage et du compostage.

Au sujet des équipes vertes, Gatineau a pu constater leur impact, notamment en ce qui concerne l'efficacité du **tri en zone technique** : avec cette méthode, tous les sacs (déchets, matières recyclables et matières organiques) sont apportés à un endroit spécifique pour être vidés de leur contenu sur des tables puis triés correctement par des bénévoles. On constate en effet que le tri à la source par les festivaliers ne permet pas de récupérer correctement les matières lorsque les bacs sont pleins, que la visibilité est réduite (la nuit) ou que l'achalandage est élevé.

L'APPUI FOURNI PAR LA VILLE

- Mise à disposition de stations de tri multimatières pour les festivaliers sur l'ensemble du site;
- Mise à disposition de conteneurs à déchets, à recyclage et à compostage sur le site;
- Organisation gratuite de la collecte et de la pesée des conteneurs;
- Services-conseils en écoresponsabilité événementielle, incluant:
 - Un accompagnement d'éco-conseil plusieurs semaines ou mois avant l'événement, assorti d'un *Guide des bonnes pratiques* pour les concessionnaires alimentaires qui seront présents;
 - Une présence de plusieurs heures en début et fin d'événement pour s'assurer que les équipes de tri soient bien formées, que les inventaires de contenants des concessionnaires soient conformes et que les équipements de tri et de collecte permettent d'optimiser la récupération des matières résiduelles;
 - L'évaluation de l'écoresponsabilité de l'événement.

En moyenne, l'ensemble de ces mesures d'accompagnement coûte 1120\$ par événement à la Ville.

RÉSULTATS

Entre 2015 et 2018, pour le même nombre d'événements et pour des éditions d'ampleur similaire, la quantité de matières résiduelles enfouies a diminué de 27% pour un total en 2018 d'un peu moins de 35 tonnes. En parallèle, on note une modeste hausse des matières recyclables envoyées au centre de tri et un volume stable des matières organiques. Par conséquent, non seulement les matières résiduelles sont mieux triées et une plus grande proportion est mise en valeur (40% en 2018 contre 26.7% en 2015), mais leur volume total (déchets, matières recyclables et matières organiques) diminue.





UNE COLLABORATION FRUCTUEUSE

Les organisateurs :

Ces bons résultats découlent non seulement de l'intervention proactive de la Ville de Gatineau, mais également de la collaboration des organisateurs d'événements. En effet, ce sont eux qui relaient les consignes vers les fournisseurs et concessionnaires alimentaires, les équipes logistiques et les bénévoles.

Certains organisateurs s'engagent même au-delà des exigences de base de la Ville de Gatineau, par exemple en fournissant de la vaisselle lavable et des équipes de bénévoles pour la laver et la redistribuer aux concessionnaires, en proposant des collations et lunches zéro déchet aux participants ou encore en encourageant le service de boisson directement dans les canettes, sans recours à des verres jetables.

Les concessionnaires alimentaires :

Un sondage suivi de rencontres en personne a été mené auprès des concessionnaires alimentaires par Enviro Éduc-Action en 2017. Il a permis d'observer que ces commerçants utilisent majoritairement des articles de vaisselle compostable et/ou recyclables, à l'exception des ustensiles et des pailles, qui sont faits de polystyrène. On a noté toutefois en 2018 l'apparition de pailles en carton sur certains sites.

Les principaux freins à l'utilisation de vaisselle compostable et/ou recyclable sont son coût plus élevé et la relative difficulté à trouver de tels produits, notamment chez certains fournisseurs.

POUR EN SAVOIR PLUS

[Version complète de l'étude réalisée par Enviro-Éduc Action](#)

